

Réunion du Conseil Communal du 22/10/2007

Rapport officieux et en résumé

1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal est informée par la conseillère communale Madame Susy Lentz de sa démission du conseil communal au 31/12/2007 qui remet ensuite sa lettre de démission au bourgmestre et entend ensuite les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

2. Comptes de gestion et administratif de l'exercice 2005 – discussions et votes

Le conseil communal unanimement arrête provisoirement le compte de gestion 2005 qui clôture avec un boni définitif de 1.393.561,50 €.

Le conseil communal, avec neuf contre trois voix, arrête provisoirement le compte administratif 2005 qui clôture avec un boni définitif de 1.393.561,50 €.

3. Office social :

a) approbation du compte de l'office social pour l'exercice 2005

Le conseil communal unanimement approuve le compte de l'office social pour l'exercice 2005.

b) nomination d'un membre pour le renouvellement annuel par un cinquième de l'office social

L'unique candidat Monsieur Jean-Marie Kerschenmeyer est nommé membre de l'office social avec effet à partir du 01/01/2007 pour une période de cinq années.

4. Changement dans la composition de commissions consultatives :

a) nomination de Mme Diane Schwickerath comme membre de la commission scolaire en remplacement de Mme Adèle Schaaf-Haas

Démission est accordée à Mme Adèle Schaaf-Haas comme membre de la commission scolaire.

Mme Diane Schwickerath, domiciliée à Capellen, est nommée comme membre laïque dans la commission scolaire ;

b) nomination de Mme Josée Klincker comme membre dans la Commission de l'Égalité des Chances en remplacement de Mme Karin Schanen (représentant la liste 1)

Le conseil communal nomme Mme Josée Klincker, domiciliée à Mamer, comme nouveau membre dans la Commission de l'Égalité des Chances, représentant la liste 1 – POSL.

c) nomination de Mme Anna Dolinger comme membre suppléant de nationalité danoise dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration

Madame Anna Dolinger, de nationalité danoise, domiciliée à Mamer, est nommée comme membre suppléant de nationalité danoise dans la commission consultative pour étrangers et de l'intégration.

d) nomination de Mme Anke Notschaele-Weiß comme membre suppléant de nationalité allemande dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration

Madame Anke Notschaele-Weiß, de nationalité allemande, domiciliée à Capellen, est nommée comme membre suppléant de nationalité allemande dans la commission consultative pour étrangers et de l'intégration.

e) nomination de Mme Elaine Jensen comme membre suppléant des autres nationalités dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration

Madame Elaine Jensen, de nationalité britannique, domiciliée à Holzem, est nommée comme membre suppléant représentant les autres nationalités dans la commission consultative pour étrangers et de l'intégration.

5. Fixation de la participation communale aux droits d'inscription aux conservatoires de musique luxembourgeois publics pendant l'année scolaire 2006/2007

Le conseil communal unanimement décide de participer pour l'année scolaire 2006/2007 à raison de 50% aux droits d'inscription des différents cours offerts aux conservatoires de musique luxembourgeois publics

- a) pour autant qu'ils ne fassent pas double emploi avec les programmes de l'enseignement musical communal;
- b) et sans que la participation ne puisse abaisser le droit d'inscription subventionné en dessous des tarifs d'inscription locaux fixés à respectivement 61,97 € pour des cours collectifs et 86,76 € pour des cours individuels;

et d'accorder cette participation sur présentation d'une demande motivée, étayée de la quittance du paiement des droits d'inscription et du certificat de réussite à l'examen de fin d'année scolaire ainsi que de limiter la participation communale aux seuls élèves, apprentis et étudiants âgés de moins de 25 ans et ayant à la date de la remise de la demande leur résidence habituelle dans la commune de Mamer.

6. Fixation de la participation à l'action « Epargne Scolaire 2007/2008 »

Le conseil communal unanimement décide de participer à l'action "Epargne Scolaire 2007/2008" avec un montant de 20,00 € pour chaque élève qui fréquente la première année d'études dans la commune de Mamer.

7. Subside extraordinaires :

a) 5.920,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception de Saint Nicolas

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside extraordinaire de 5.920,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de Mamer pour l'organisation de la réception pour Saint Nicolas 2007.

b) 3.662,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation du Marché de Noël

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside extraordinaire de 3.662,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de Mamer pour l'organisation du Marché de Noël 2007.

8. Approbation d'un acte d'emprises relatif au redressement du CR 102 entre Mamer et Kehlen

Le conseil communal unanimement approuve un acte notarié.

9. Approbation d'un contrat de bail pour la location de l'immeuble « Nouvelle Ecole » à Mamer au « SIPO-suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille a.s.b.l. »

Le conseil communal unanimement approuve un contrat de bail signé entre le « SIPO – suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille association sans but lucratif » et le collège des bourgmestre et échevins pour la location de la Nouvelle Ecole, sise à L-8245 Mamer, 7 rue du Millénaire.

10. Approbation d'un contrat de collaboration avec « Foyers Seniors a.s.b.l. » en vue de l'organisation et de la gestion d'activités « Club Senior » à Mamer

Le conseil communal, avec neuf contre une voix et deux abstentions, approuve le contrat de collaboration signé entre l'a.s.b.l. « Foyers Seniors » et le collège des bourgmestre et échevins confiant à cette association l'organisation et la gestion d'une annexe au Centre régional d'animation et de guidance dans un local au Mamer Schloss.

11. Adhésion de la commune de Mamer au réseau luxembourgeois des Zones sans OGM

Le conseil communal unanimement décide:

1. la commune se déclare prête à ne pas planter ou utiliser d'organismes génétiquement modifiés, en particulier des semences et des plantes génétiquement modifiées, sur l'ensemble des terrains lui appartenant ;
2. la commune fait inscrire dans chaque nouveau contrat de bail à ferme, que les locataires s'engagent à renoncer à la culture de plantes génétiquement modifiées sur leurs terrains et ce pour toute la durée du contrat de bail à ferme, soit six ans. Des clauses de ce type doivent également être négociées lors de la reconduite des anciens contrats de bail à ferme ;
3. l'administration communale doit s'assurer, dans le cadre de son pouvoir décisionnel, que les établissements et services sous tutelle de la commune (écoles, maternelles, services sociaux etc.) excluent, lors de l'achat de denrées alimentaires et tout autre contrat passé par ces derniers, les aliments étiquetés comme contenant ou ayant été fabriqués à partir d'OGM ;
4. compte tenu de l'importance du rôle tenu par le secteur agricole dans le débat lié à la culture des plantes génétiquement modifiées et dans la mesure de ses moyens, la commune incite, au travers de toute mesure appropriée, les agriculteurs présents sur son territoire, à renoncer volontairement aux OGM dans leurs champs et à signer des déclarations individuelles en ce sens ;
5. la commune, par la présente délibération, adhère formellement au « Réseau luxembourgeois des Zones sans OGM ».

12. Décision concernant la participation de la commune de Mamer au programme « Mamer, Äisch an Attertdall » 2007-2013

Le conseil communal unanimement décide la participation de la commune de Mamer au programme Leader « Mamer, Äisch an Attertdall » 2007-2013.

13. Avis en matière d'indigénat

Séance secrète.